

## **L’informel à Dakar: Ubac ou régulateur de l’insécurité urbaine?**

**Mohamadou SALL**

**Démographe, Enseignant-Chercheur à l’Institut des Sciences  
de la Population et du Développement (ISPD)**

**Université Cheikh Anta Diop (UCAD)**

**Téléphone/Fax: 00 (221) 33 825 40 01**

**e-mail: [sallmoham@yahoo.fr](mailto:sallmoham@yahoo.fr)**

### **Résumé**

Au cours des années 1980 et 1990, on a assisté au développement fulgurant du secteur informel dans les pays d’Afrique subsaharienne. L’entrée dans le marché informel étant peu sélective, le secteur est devenu au fil du temps le principal pourvoyeur d’emplois. Désigné aussi par le terme de secteur non structuré, il est considéré dans la pensée économique moderne comme un espace marqué par la dérégulation, l’absence de normes mais aussi comme un lieu réfractaire à l’ordre et à l’organisation. Ces images du secteur informel sont probablement à la base de la présomption d’un lien assez étroit entre ce secteur et la marginalité voire la délinquance. C’est ce lien que nous voulons analyser dans le cadre de cette étude exploratoire.

Pour étudier ce lien, nous avons choisi la ville de Dakar qui depuis le milieu des années 1970 a été la principale destination de la migration durable de vie du pays. Au sein du secteur informel dakarois, nous avons choisi deux catégories d’acteurs : les rabatteurs des Abattoirs et les marchands ambulants des Allées Centenaires.

28 rabatteurs ont été interviewés. Ces rabatteurs s’activent dans l’aide au marchandage et au dépeçage des moutons moyennant des sommes variables. De même ; 25 marchands ambulants ont été interviewés au niveau des Allées Centenaires sur lesquelles, les Chinois tiennent des commerces de produits dont le prix reste très accessible mais dont la qualité laisse souvent à désirer. Pour compléter et trianguler les informations collectées auprès de ces deux catégories, 13 personnes-ressources ont été interviewées. Celles-ci évoluent dans l’environnement des rabatteurs ou des marchands ambulants. La méthodologie de collecte de l’information utilisée est l’entretien semi-structuré. Les données ont été retranscrites et le corpus obtenu a été analysé selon une perspective thématique.

Les résultats obtenus ont permis de constater que les deux catégories d’acteurs ciblées par l’étude étaient composées d’individus très vulnérables sur le plan économique. Ils sont issus de milieux très défavorisés. Ils ont été le plus souvent déscolarisés de façon précoce avant de se retrouver dans la rue. Ils ont exercé de petits métiers qui leur permettaient à peine de survivre. La plupart d’entre eux ont eu connu la petite délinquance dans leur adolescence.

L’analyse de leurs discours montre quelques activités délictuelles mineures qu’ils reconnaissent. Ces délits mineurs concernent souvent le défaut de détention de pièces d’identité à l’occasion des contrôles inopinés de la police ou de la gendarmerie sur leurs lieux d’activité, le commerce sur des lieux non autorisés, l’exercice d’activités illicites comme

l'abattage clandestin...Mais en réalité, certains délits qui apparaissent comme mineurs ne seraient que la face visible d'un iceberg beaucoup plus compromettant. Ainsi, l'abattage clandestin serait le point d'achèvement d'un parcours délictuel commençant par le vol d'un mouton. C'est cette articulation qui ressort de l'analyse des discours des personnes ressources. En effet, la triangulation de ces informations livrées par les personnes ressources souligne l'exercice d'activités éminemment plus délictuelles menées par ces catégories d'acteurs comme le vol, les agressions ou le trafic de drogue. Leurs discours des acteurs concernés recéleraient donc des zones d'ombre, accréditant la thèse d'un lien très plausible entre le secteur le secteur informel et la délinquance.

Au demeurant, les marchands ambulants et les rabatteurs affirment souvent que leur activité si illégale soit-elle est préférable à l'exercice d'activités délictuelles. Ils revendiquent un droit à l'exercice de ces activités qui bien qu'illégales et précaires, leur permettent d'entretenir leurs familles. Cette revendication est assortie d'une menace implicite se déclinant dans le dilemme suivant : vivre et faire vivre aussi sa famille en gagnant peu mais honnêtement ou alors la faire vivre en restant hors-la-loi. Cette menace implicite est au cœur de la problématique de l'insécurité urbaine.

**Mots clé:** rabatteur, marchand ambulant, informel, précarité, délinquance et insécurité urbaine

## 1. Introduction

Une définition largement consensuelle de l'informel est celle qui le définit comme étant le secteur qui « comprend l'ensemble des unités économiques non érigées en sociétés ou ne tenant pas de comptabilité complète et constituées par des entreprises familiales (n'employant pas de salariés permanents) ou des micro-entreprises (employant des salariés permanents non enregistrés ou en dessous d'un certain seuil de taille) » (Charmes, 1996 : 504). L'informel est une caractéristique majeure des économies des pays d'Afrique subsaharienne. C'est ce qui a motivé l'intérêt économique, politique et social qu'on lui a conféré dès le début des années 1970 (Lachaud, 1980 : 435; LePape, 1983 : 189<sup>1</sup>).

Le secteur informel reste toujours au cœur d'une problématique centrale, à savoir s'il est « un réservoir de croissance économique, d'emploi et de formation de capital humain – fondement de la thèse des différentiels structurels » ou s'il est tout simplement « un accident de parcours dans le processus de développement » (Nihan, 1980 : 282).

Dans les années 1990, ce secteur concernait 25 à 90 % de la population active non agricole de ces pays (Charmes, 1996 : 507). Son rôle dans l'absorption de l'excès de la main d'œuvre urbaine a été partout mis en évidence (Fall, Sy et Sall, 2004 : 25). Au Sénégal, la crise du monde rural qui a débuté durant la sécheresse des années 1970 a poussé beaucoup de ruraux à quitter la campagne. Il s'agissait « d'une réponse à des systèmes de contrainte » (Ikonicoff, Sigal, 1980 : 430), ici en l'occurrence agro écologiques. Ces ruraux sont venus s'entasser dans la capitale et plus précisément dans le secteur informel dont on a montré partout ailleurs qu'il est le principal réceptacle de l'exode rural (Charmes, 1987 : 869). Les politiques d'ajustement structurel sont venues renforcer ce secteur informel en y faisant pénétrer plusieurs catégories de personnes durement affectées par la mise en œuvre de ces politiques. Il s'agit de l'effet d'imputation qui veut que ces politiques aient des effets indésirables sur certains groupes sociaux (Hugon, 1989 : 61). Dans la capitale qu'est Dakar, l'insertion dans le secteur informel varie selon la région d'origine, le sexe et l'âge de l'individu : vendeurs ambulants d'ustensiles

<sup>1</sup> Citant les travaux du BIT

de cuisine (en faisant du porte-à-porte) pour les hommes originaires de la vallée du Fleuve Sénégal, cireurs de chaussures pour les adolescents issus de la même région, pileuses de mil pour les femmes issues des régions séréres comme Fatick et Thiès, domestiques pour les jeunes filles et les femmes issues des mêmes régions ainsi que de la Casamance, vendeurs de matériel de seconde main au niveau du Parc Lambaye, gérants d'ateliers de mécanique automobiles pour les migrants issus des régions du Baol, etc. Cette orientation professionnelle des activités dans le secteur informel selon le sexe et l'âge a été aussi décrite dans d'autres localités comme Nairobi au Kenya (Rodriguez-Torres, 1998 : 57).

Cet informel est considéré, à tort ou à raison, par certains, comme étant un milieu interlope et par d'autres comme une soupape de sécurité permettant de contenir à des niveaux acceptables la violence et l'insécurité urbaines. Ce sont ces constats populaires que nous soumettons à l'épreuve dans cette investigation centrée sur des sous secteurs de l'informel à Dakar.

## **2. Problématique, questions de recherche et méthodologie**

### **2.1. Problématique et questions de recherche**

Depuis le début des années 1980, le secteur informel est apparu comme une composante majeure des économies des pays d'Afrique subsaharienne. Au Sénégal, sa valeur ajoutée dans l'économie et son pouvoir en termes de création d'emploi sont capitaux. Marfaing et Sow (2000 : 14)<sup>2</sup>, montraient qu'en 1990, le secteur informel contribuait pour 60 % à la formation du PIB, offrait 80 % des emplois urbains et assurait les  $\frac{3}{4}$  de la consommation des ménages urbains.

Le poids du secteur informel s'est progressivement accru entre 1975 et 1993 dans les pays d'Afrique subsaharienne (Charmes, 1996: 507). Or, cette période coïncide avec la généralisation des politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions de Bretton Woods. Cette coïncidence serait à la base de l'argument selon lequel ces politiques ont contribué à augmenter le poids de ce secteur dans les économies concernées. Les « entrées massives dans le secteur » ont été renforcées par « la diminution brutale du pouvoir d'achat des salariés, (et des salariés publics en particulier), suite aux déflations d'effectifs, aux restructurations des entreprises publiques et aux diminutions de salaires, décidées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel » (Charmes, 1996: 511). C'est dans cette perspective que le secteur informel a été appréhendé en termes de marginalisation par rapport à un secteur économique moderne.

Cette thèse d'un secteur informel qui apparaît comme un espace se développant à la marge du secteur moderne a été abordée dans une perspective historique notamment au Sénégal. S'interrogeant sur les conditions historiques d'émergence du secteur informel, Marfaing et Sow (2000 : 11) soutiennent qu'« il trouverait ses racines dans les stratégies de survie élaborées à la période coloniale par les commerçants et par la multitude d'acteurs de la vie économique de l'époque ».

Pourtant, cette approche en termes de marginalisation a été remise en cause, notamment par ceux qui pensent que le secteur informel plonge ses racines dans l'histoire longue des sociétés concernées. « Les progrès dans l'analyse critique du secteur informel ont montré en même temps qu'une approche univoque en termes de marginalisation par rapport au secteur moderne est tout à fait insatisfaisante pour comprendre la nature du secteur informel. Le secteur informel a été progressivement perçu comme un secteur d'activité qui a existé depuis des

<sup>2</sup> citant les sources de la Direction de la Prévision et de la Statistique de 1995

siècles et est tout simplement l'économie populaire des petits paysans, des petits artisans et des petits marchands » (Peemans, 2002 : 384)

Au Sénégal, on semble prêter au secteur informel un pouvoir de régulation de l'insécurité urbaine. Des faits semblent corroborer cette opinion. Ainsi, à la suite de l'arrangement intervenu entre les gouvernements sénégalais et espagnol pour rapatrier les migrants clandestins qui avaient gagné les Iles Canaries depuis 2006, des craintes d'une recrudescence de la violence et de la délinquance urbaines avaient été exprimées par beaucoup de Sénégalais. Par ailleurs, lorsque le gouvernement a pris la décision de mettre fin à l'occupation anarchique et à l'encombrement des rues de Dakar, provoquant au passage, les « émeutes des marchands ambulants » dans la matinée du 21 novembre 2007, des craintes d'une augmentation de l'insécurité ont été exprimées par beaucoup de Sénégalais. De même, l'un des arguments populaires développés explicitement en faveur de la tolérance vis-à-vis du commerce des Chinois établis sur les Allées Centenaires est qu'il fournit du travail aux jeunes colporteurs sénégalais dont certains auraient eu précédemment des activités marginales voire délictueuses ou qu'il offre une alternative à des jeunes qui désœuvrés pourraient être tentés par des activités peu recommandables.

A l'opposé, d'aucuns soutiennent que certains secteurs de l'informel sont aussi associés à la délinquance. Issac Ehrlich (1996 : 43) précise que la récurrence des activités illégales dans l'histoire humaine a toujours retenu l'attention des économistes. Le paradigme économique postule qu'il existerait deux types de motivations économiques (positives et négatives) qui conduiraient les personnes à commettre des activités criminelles (Ehrlich, 1996 : 44). Au plan théorique, beaucoup d'études ont mis en évidence une relation très forte entre l'appartenance à de basses classes économiques ou le gain de faibles revenus et un type de criminalité, dirigée notamment vers des personnes (Horwitz, 1984 : 99).

Même si le secteur informel sénégalais est hétérogène, il est évident que les revenus qui y sont gagnés par le grand nombre de personnes qui s'y activent, sont faibles. Certains avaient soutenu que la capacité d'offrir un nombre suffisant d'emplois pour les vagues successives arrivant sur le marché de l'emploi était probablement le plus grand défi que les pays en voie de développement avaient à relever (Bloom, Freeman, 1986 : 381). Le Sénégal, du fait de l'importance de son accroissement démographique et de la faible performance de son tissu économique incapable de relever ce défi. En effet, le taux d'accroissement démographique est de l'ordre de 2,3 % par an. Ce fort taux d'accroissement démographique est largement déterminé par la vitalité de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité est de 5,3 enfants par femme. L'économie sénégalaise est peu performante. En 2009, pour la deuxième année consécutive, la croissance du PIB non agricole n'a pas atteint 1 %<sup>3</sup>. Cette faible performance explique à son tour le nombre congru de nouveaux emplois offerts par le secteur moderne. Entre 2006 et 2007, on a noté 13251 nouveaux emplois permanents et saisonniers dans ce secteur, soit une augmentation de 10,35 % (SES, 2007)<sup>4</sup>. La faible capacité d'absorption des demandeurs d'emplois par le secteur moderne amène ces derniers à se rabattre sur le secteur informel déjà saturé. Cette saturation expliquerait le caractère involutif du secteur à savoir que « plus les effectifs augmentent, moindres seraient les revenus qui en sont tirés » (Marfaing, Sow: 2000, 14).

<sup>3</sup> Interview avec Mr Sogué Diarisso, Directeur de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) du Ministère de l'Economie et des Finances, « Rétro 2009 Economie », *Nouvel Horizon*, n° 703 du 20 décembre 2009 au 7 janvier 2010, pp. 24-25

<sup>4</sup> Ce taux a été calculé à partir de données fournies par le Rapport sur la Situation économique et sociale du Sénégal de 2007, page 73

La faiblesse des revenus gagnés dans le secteur informel encouragerait-il la recherche des revenus complémentaires ailleurs y compris dans des espaces de l'illégalité. Des travaux menés dans la ville de Dakar ont montré que des adolescents y étaient « à l'origine d'une véritable économie de prédation pour compléter les rares revenus qu'ils se procurent dans les menus services (portage, cirage...) » (Faye, Thioub, 2003 : 104).

Certaines activités informelles dans la journée cèderaient la place à des activités délictuelles, une fois la nuit tombée. Au demeurant, les recherches menées par Rodriguez-Torres (1996: 66) sur le fonctionnement du gang Serena à Nairobi ont montré que dans la matinée, 80 % des enfants s'activaient dans le secteur informel en ramassant des objets destinés à être revendus pour un recyclage et que le soir, ces mêmes enfants auraient des activités délictuelles destinées à apporter un complément aux activités diurnes.

En plus de son caractère parfois illégal, on reproche au secteur informel d'être responsable d'un manque à gagner pour les finances publiques car il n'est pas imposable (Ellis, MacGaffey, 1997:12). Ces constats sont probablement à l'origine de l'intolérance de l'Etat vis-à-vis du secteur informel. Faye et Thioub (1993: 93) montrent que de 1857 à 1960, le pouvoir colonial avait instauré une politique visant à préserver le centre urbain de Dakar en concentrant les migrants dans les quartiers périphériques. Le pouvoir postcolonial a approfondi cette politique en la rendant plus répressive. Evoquant le problème de certains acteurs dont ceux de l'économie informel, Faye et Thioub (2003 : 93), notent que « La politique de gestion brutale de l'espace urbain en a fait des cibles, tandis que le commerce ambulatoire, la prostitution et la mendicité figurent au nombre des activités répréhensibles. Les reportages et les enquêtes de la presse ainsi que les discours des autorités gouvernementales et municipales ont ciblé leurs auteurs comme des « bêtes » à abattre par la brigade de police chargée de la voirie ou à dompter par la médecine des mœurs. »

Dans cet article, nous tenterons, à partir de l'étude de deux sous secteurs de l'informel dakarois, de répondre aux questions suivantes :

- Le secteur informel ferait-il corps avec la délinquance et la criminalité ?
- Le secteur informel jouerait-il un rôle dans la régulation de l'insécurité urbaine ?

## **2.2. Méthodologie de collecte et d'analyse des données**

Les données collectées sont qualitatives. Elles ont été collectées auprès des trois cibles :

- 25 vendeurs ambulants des Allées Centenaires où sont installées les boutiques des Chinois ;
- 28 rabatteurs des Abattoirs de Yarakh, principal centre de ravitaillement en viande de la ville Dakar ;
- 13 informateurs privilégiés comme les travailleurs sociaux chargés de l'éducation surveillée (2), les responsables des services vétérinaires des Abattoirs (2), les chevillards (2), les vendeurs de moutons (3), les cadres des services chargés de la répression du délit (4). Ces cadres étaient un haut responsable de la Division des Investigations criminelles (DIC) au moment de la collecte et un inspecteur ayant eu à officier dans cette division.

Cette collecte n'était pas a priori facile car les activités menées par les personnes interviewées sont régulièrement réprimées par les services de sécurité (police et gendarmerie). En effet, ces services traquent les marchands ambulants qui ne possèdent pas des titres de commerce, ne s'acquittent du paiement des droits y afférent, gênent les commerces régulièrement établis et

contribuent à augmenter l'encombrement des rues. De même, les rabatteurs des Abattoirs sont souvent arrêtés par les services de sécurité pour des délits d'abattage clandestin.

En résumé, du fait de ces pratiques illégales, la collecte d'informations était délicate. Abordant le caractère délicat de ces opérations de collecte, Fassin (1985: 164) écrivait à propos du commerce des médicaments illicites à Dakar, ce qui suit :

« Enquêter sur les lieux mêmes où se fait le commerce illégal, c'est être d'emblée suspect de collusion avec les pouvoirs publics et, pour le clandestin, le journaliste (toute personne qui interroge est assimilée à un journaliste) est encore plus redoutable que le policier ».

Auprès des rabatteurs et des colporteurs, nous avons mené des entretiens semi-structurés. L'inclusion d'un rabatteur ou d'un colporteur dans les sous échantillons respectifs était d'abord fondée sur un principe de volontariat mais aussi sur une disponibilité à être interviewé. Nous avons limité le nombre d'entretiens à vingt cinq par sous-échantillon en postulant une saturation de l'information à hauteur de ce nombre d'interviews. Par la suite, trois interviews ont été conduit auprès des rabatteurs, portant ainsi le sous échantillon à 28.

Les guides d'entretien contenaient les points suivants : caractéristiques socio-démographiques, brève biographie familiale et individuelle, itinéraire résidentiel, vie sentimentale, parcours professionnel, expérience de la délinquance, représentations au sujet de l'activité exercée.

Ces données ont été complétées par celles collectées auprès des informateurs privilégiés qui, de par les positions professionnelles qu'ils occupent, les amènent à côtoyer et à pratiquer les rabatteurs et les colporteurs. Nous nous sommes entretenus avec eux à travers des entretiens libres, mais orientés sur les liens entre le secteur informel et la délinquance. De façon plus précise, nous avons cherché à vérifier l'association entre l'informel et la délinquance. Ce cas échéant, nous vérifions si les parcours de délinquants et de marginaux et les itinéraires professionnels au sein de l'informel évoluent de façon simultanée et imbriquée ou s'ils sont localisés sur des séquences temporelles différentes.

Les données ont été analysées par le moyen d'une analyse de contenu, plus précisément thématique. Par ailleurs, nous avons privilégié une perspective analytique visant à trianguler les informations collectées, en croisant les discours des rabatteurs et des colporteurs et ceux des informateurs privilégiés. Cette triangulation était d'autant plus nécessaire que même dans des situations où on parvenait à instaurer la confiance avec les acteurs exerçant dans le commerce illégal, « certaines informations ne sont pas livrées à celui que l'on identifie comme un étranger » Fassin (1985: 164). A priori, les informations livrées par les marchands ambulants mais surtout par les rabatteurs recèlent des zones d'ombre. En effet, les rabatteurs accusés d'avoir très souvent un passé pénal peu reluisant ont tendance à faire table rase de cette partie de leur vécu. Une telle posture permet de gommer aux yeux des autres, l'image négative portée sur eux. Les informations livrées par les autres informateurs privilégiées doivent aussi être analysées à l'aune des stratégies dont ils sont porteurs. Il est certain, que les vendeurs de bétail qui sont au niveau des abattoirs, sont contre leur volonté des maillons d'une chaîne commerciale dont la base est occupée par les rabatteurs qui interceptent les acheteurs à l'entrée des abattoirs. Ce faisant, les vendeurs de bétail les considèrent comme des concurrents. Cette situation va déteindre négativement sur les jugements qu'ils vont porter sur eux.

### 3. Les rabatteurs et les colporteurs : description d'un informel précaire

L'informel étant un milieu hétérogène où les acteurs peuvent être discriminés selon des critères comme le niveau des revenus, le niveau de précarité, le degré de vulnérabilité ou d'insécurité, le caractère légal ou illégal de l'activité, le choix s'est naturellement porté sur deux groupes pouvant être considérés comme des porte-étendards de l'informel du bas : les rabatteurs des Abattoirs de Yarakh et les colporteurs des Allées Centenaires de Dakar. Ces deux catégories peuvent être considérées comme des groupes sociaux vulnérables si l'on se réfère aux critères avancés par Hugon (1989 : 60) : revenu de l'activité insuffisant pour satisfaire les besoins, misère, exclusion du système de protection sociale, scolarisation faible, marginalité, insécurité...). Cette catégorisation recoupe avec la description faite par Lautier (2004 : 85) du premier des trois registres ayant servi à décrire l'économie informelle et qui correspond à ce qu'il nomme le « pôle marginal de la société ». Une partie essentielle de ce « pôle » serait « jeune, généralement peu scolarisée et sans héritage familial, à la limite souvent de la délinquance, qui n'accédera jamais aux emplois formels, mêmes précaires ».

Les rabatteurs sont tous de sexe masculin. La spécificité de l'activité explique le domaine réservé aux hommes. En effet, dans la religion musulmane, ce sont traditionnellement les hommes qui égorgent les moutons. Cependant, même si dans le Coran, il n'est pas explicitement mentionné que les femmes ne doivent pas égorger les animaux, les conditions religieuses exigées par la mise à mort tendent à les en disqualifier. La plupart des avis se basant sur l'exégèse des textes sacrés s'accordent sur le fait que la mise à mort d'une bête par une femme n'est pas un acte souhaitable. Cette mise à mort revêt toujours un cachet solennel et religieux assorti d'une condition minimale, celle qui exige la prononciation la formule rituelle « Bismillahi Allahu Akbar »<sup>5</sup>. Le fait que les menstruations de la femme soient considérées comme un signe d'impureté dispensant la femme de l'exercice de la prière semble expliquer en partie cette attitude discriminante vis-à-vis des femmes.

La moyenne d'âge des rabatteurs est de 26 ans<sup>6</sup>. Cependant, pour nos informateurs privilégiés, certains seraient âgés parfois de plus de 45 ans. Un rabatteur interviewé a commencé à exercer le métier de rabatteur à l'âge de 10 ans, ce qui témoigne d'une entrée précoce dans cette activité mais aussi de la faiblesse des perspectives de sortie offertes. Cette absence de mobilité professionnelle ascendante est une caractéristique majeure de la marginalité économique du secteur informel (Marie, 1980 : 360).

Trois rabatteurs sur quatre sont issus du milieu urbain, et des quartiers de la banlieue de Dakar plus précisément.

Avant de devenir rabatteur, certains exercent des activités satellitaires comme la vente d'eau pour abreuver les moutons ou les cordes servant les à attacher comme ce rabatteur de 21 ans : « Je n'avais pas d'autres activités à part la vente des cordes que je faisais pendant 3 mois en 2000. Je vendais une corde à 100 F CFA, mais cette activité ne marche qu'à la veille de la fête de Tabaski. Quand cela marchait, on pouvait gagner jusqu'à 1000 F CFA (1,53 euros). Ce métier était difficile car on ne gagnait pratiquement rien ou en tous cas pas assez pour vivre décemment. Je ne regrette pas de l'avoir fait car je n'avais pas le choix et c'était mieux que d'aller voler ».

<sup>5</sup> Le nom de Dieu dont on magnifie la grandeur.

<sup>6</sup> Nous conservons cette moyenne d'âge qui reflète le plus la structure par âge de ces rabatteurs car les trois derniers rabatteurs qui ont été interviewés ont respectivement 28 ans, 39 ans et 35 ans.

Parfois, l'arrivée dans le milieu des rabatteurs est aussi une nouvelle expérience qu'on tente après avoir essayé d'autres qui se sont avérées non concluantes. C'est le cas de ce rabatteur : « Mon enfance a été très difficile parce que je n'avais pas d'occupation et mes parents n'avaient pas de moyens. Je passais la plupart du temps dans la rue. En 2005, j'ai pris une pirogue pour aller en Espagne où j'ai passé 15 jours avant d'être rapatrié au Sénégal, cela m'avait beaucoup choqué. J'ai tenté ma chance dans la lutte mais cela n'a pas marché. »

Les colporteurs des Allées Centenaires sont relativement plus jeunes que les rabatteurs. Leur moyenne d'âge est de 23 ans. Contrairement aux rabatteurs qui sont tous de sexe masculin, les colporteurs comptent dans leur rang quelques jeunes filles et femmes. Les objets vendus par les colporteurs comportent beaucoup d'habits et d'accessoires de femmes, ce qui favorise leur insertion dans le milieu.

Alors que les rabatteurs sont souvent nés en milieu urbain et plus précisément dans les quartiers populaires de la banlieue où ils continuent de résider, les colporteurs proviennent surtout du milieu rural et leur insertion urbaine est récente. Certains sont même des saisonniers qui repartent dans leurs villages dès le début de la saison des pluies pour cultiver l'arachide et le mil. Le lien au monde rural est attesté par les départs massifs de certains *talibés* (disciples d'un chef religieux), au mois de mai, pour constituer une main d'œuvre agricole gratuite nécessaire au défrichage des champs d'arachide du grand guide religieux à Khelcom.

Ils semblent partager avec les colporteurs, l'expérience d'une enfance difficile marquée par le manque, la précarité et surtout par la pénibilité de travaux effectués pendant l'enfance. Ce sont surtout le labour des champs d'arachide et de mil appartenant aux marabouts pour ceux qui ont fréquenté les *daaras* (écoles coraniques).

Ces rabatteurs et ces colporteurs entretiendraient, au-delà de leur quête quotidienne de moyens de survie, des rapports étroits avec la délinquance ? C'est ce que nous chercherons à vérifier.

#### **4. L'informel et la délinquance: les côtés pile et face d'une même pièce?**

Si d'emblée pour le cadre dakarois, on ne peut pas répondre de façon péremptoire à cette question, il est établi que les espaces urbains considérés comme criminogènes par les responsables de la répression de la délinquance sont par excellence les zones d'intense activité informelle : ce sont les marchés de Colobane et de Thiaroye dans lesquels s'activent plusieurs marchands ambulants. De même, d'aucuns considèrent que le secteur informel permet dans certains cas la nidification et la structuration de la criminalité. Cela a été le cas pendant longtemps des petits lieux de restauration à ciel ouvert situés entre le marché de Grand Yoff et le Rond Point de la Patte d'Oie. Ces restaurants de fortune appelés « tangana »<sup>7</sup> permettaient aux noctambules de prendre une boisson chaude (café au lait le plus souvent), du pain à la mayonnaise, une omelette ou des brochettes de viande. Mais en même temps, ils attiraient des délinquants qui rentrés bredouilles de leurs opérations nocturnes, trouvaient là un moyen de se rattraper. Enfin, on peut citer les cas des femmes qui investissent très tôt le marché de Thiaroye, achètent des produits considérés le plus souvent comme issus de vol ou encore de la clientèle achetant tôt le matin pour les revendre, les objets proposés par les « rats du port », les personnes qui écument l'espace portuaire pendant la nuit. Cependant, ces quelques cas ne

<sup>7</sup> du mot wolof tang qui veut dire chaud



suffisent pas à asseoir les relations entre le secteur informel et la délinquance. C'est la raison pour laquelle, nous allons examiner deux catégories de l'informel : les rabatteurs et les colporteurs.

#### 4.1. Le milieu des rabatteurs: l'arnaque au quotidien?

Le travail des rabatteurs des Abattoirs consiste à se poster soit à l'intersection de la nouvelle autoroute à péage et de la ruelle menant aux Abattoirs soit à l'intersection de celle-ci et la route de Yarakh afin d'intercepter les clients venus se ravitailler en viande. Dès qu'une voiture pénètre dans la ruelle, ils sont plusieurs à se ruer sur elle, proposant leur aide dans l'achat et le dépeçage d'un mouton de qualité à bas prix. Ils se font parfois éconduire par les clients désireux d'acheter une carcasse de mouton ou un quartier de bœuf à l'intérieur des Abattoirs où les produits sont certifiés par les services vétérinaires. Ils sont généralement snobés par les clients qui les considèrent comme de dangereux bandits. Très souvent, un premier rejet du client ne les décourage pas. Ils reviennent souvent à la charge pour convaincre le client de l'intérêt de leurs services avisés. Ce harcèlement des clients qui les rabrouent sans pour autant qu'ils ne sentent touchés dans leur amour-propre se justifie selon un des officiels interviewés et exerçant dans les Abattoirs par le fait qu'ils sont souvent sous l'emprise de la drogue, ce qui permet une grande capacité d'encaissement des humiliations. Il est possible d'avoir une autre lecture de ce harcèlement du client qui est une donnée largement présente dans le secteur informel dakarois. Dans un milieu où la concurrence est très forte, chacun veut « faire son trou » employant au passage une stratégie commerciale extrêmement offensive et persuasive.

L'organisation du milieu des rabatteurs serait aussi, à certains égards, le reflet de l'organisation de la société dakaroise ou à tout le moins de celle de la clientèle venant se ravitailler. En effet, les rabatteurs se considèrent les uns et autres en fonction du statut de leurs clients. Certains revendiquent une clientèle fidélisée composée de ministres, de marabouts et d'hommes d'affaires. Ces rabatteurs seraient hiérarchiquement supérieurs à ceux qui n'ont pas une clientèle aussi prestigieuse.

Lorsque le rabatteur parvient à convaincre un client, il l'accompagne dans le parc à bétail, prenant ainsi une part active au marchandage. Mieux, si le client leur laisse le soin de négocier l'achat du mouton, il prend complètement l'affaire en main se chargeant de discuter avec le vendeur, le prix du mouton. Parfois, il arrive que les rabatteurs opèrent en tandem. Cette complicité dans le travail peut refléter des relations amicales nouées sur le terrain de l'action ou même préexistantes avant l'insertion de l'un deux. Ce cas échéant, c'est le plus ancien qui introduit son ami dans le milieu du rabattage et qui le parraine.

Le prix du mouton n'est jamais fixé d'avance. Il est toujours l'objet d'un marchandage intense dans lequel l'usage d'un langage codé est courant. Celui-ci est un mélange de mots puisés soit dans la langue maure (une version tropicalisée de l'arabe parlée en Mauritanie où elle est encore *hassanya*<sup>8</sup>) soit dans la langue wolof. L'emprunt des mots de la langue maure s'explique par présence à la fois ancienne et forte de Mauritanien dans le circuit de la vente des moutons, de la viande grillée et de la soupe à base de viande. C'est ainsi que certains mots de cette langue ont été appropriés par le milieu, et les jeunes rabatteurs s'en servent comme codes pour communiquer avec les vendeurs de moutons. Ainsi *arba* est un diminutif de *arba ta a'alaf* signifie que le rabatteur fait une offre 20.000 F CFA pour le mouton choisi.

<sup>8</sup> Le *hassanya* est considéré comme le dialecte le plus proche de l'arabe

Lorsqu'il dit *sita* (diminutif de *sita ta a'laf*), l'offre d'achat est de 30.000 F CFA. Enfin, si le rabatteur dit *asara* (diminutif de *asara ta a'laf*) il fait une offre de 50.000 F CFA.

L'usage des mots codés et ésotériques est constitutif d'une stratégie de communication destinée à exclure le client de la discussion du contenu et des modalités de la transaction. Le modus operandi des rabatteurs est expliqué par ce rabatteur de 28 ans :

« J'attends les clients devant la porte du *Daraal*. Dès que j'en aperçois un, je cours l'intercepter. Je le guide ensuite vers les vendeurs de moutons. En cours de route, j'engage la conversation pour gagner sa confiance. Une fois à l'intérieur du parc à bétail, je lui demande la somme dont il dispose. S'il répond 30.000 F CFA, je lui trouve un mouton de 25.000 F CFA et j'empoche les 5000 F CFA de différence avec la complicité du vendeur. »

Une fois, celle-ci terminée, le rabatteur repart avec le client. Si le mouton est destiné à une cérémonie comme le baptême d'un enfant, il n'est jamais égorgé sur place. Dans ce cas, le rabatteur aide le client ne disposant de voiture à trouver un « taxi clando ». Si le client désire égorger le mouton sur place, le rabatteur se charge de le faire avec célérité et dextérité. La rapidité du dépeçage permet d'écourter la durée de présence de l'illégalité car l'action est punissable pour le délit d'abattage clandestin. Il permet aussi d'aller récupérer plus rapidement son dû au vendeur et de se mettre à la recherche de nouveaux clients.

Si l'achat d'un mouton n'est pas interdit, l'abattage clandestin qui ne reçoit pas la certification des services vétérinaires l'est par contre. Le prix de l'abattage clandestin proposé par ces rabatteurs est proposé selon « la tête du client » : il varie de 1000 à 5000 F CFA. A ce gain, il faut ajouter la peau qui leur revient systématiquement et qu'ils vont revendre à 2000 F CFA aux tanneurs. Ils peuvent aussi compter sur la magnanimité de certains clients qui leur offrent la tête et les boyaux qu'ils vont vendre aux femmes qui vont les vider et les revendre.

A ces gains monétaires et en nature, va s'ajouter un autre gain plus substantiel. En effet, une fois le client parti, le rabatteur retourne auprès du vendeur de mouton pour encaisser la différence entre l'offre qu'il a faite en langage codé au vendeur et le prix d'achat payé par le client. Cette différence peut représenter le cinquième du prix d'achat du mouton.

Pourtant, l'intermédiation des rabatteurs n'est guère appréciée des vendeurs qui considèrent que les surprofits qu'ils devaient faire en vendant directement aux clients sont indûment détournés par les rabatteurs. L'analyse de leurs discours montre qu'ils sont obligés de subir cette intermédiation encombrante des rabatteurs dont ils redoutent la capacité de nuisance. En effet, selon un vendeur de mouton, « si les rabatteurs savent qu'ils ne peuvent rien gagner dans la vente du mouton, ils émettent de mauvaises appréciations visant à saborder la transaction ». S'exprimant sur cette question, un autre vendeur interrogé affirme qu'ils peuvent décourager les clients en leur disant que « les moutons sont malades ou qu'ils ne sont pas dodus ». Les vendeurs de moutons sont plus ou moins obligés de collaborer avec eux.

De plus, il arrive qu'ils versent complètement dans l'escroquerie en venant déclarer à un vendeur de mouton qu'ils ont conclu une affaire avec un client se trouvant à l'entrée des Abattoirs. Dès qu'ils prennent le mouton, « ils disparaissent pendant des jours, ne réapparaissant que lorsqu'ils ont la somme correspondant au prix d'achat du mouton ».

#### **4.2 Rabatteurs et colporteurs: quels rapports avec la délinquance ?**

Interrogés sur un éventuel parcours délictuel, les rabatteurs reconnaissent, à travers ces extraits, avoir eu maille avec la justice.

« J'ai eu à être arrêté par la police de Pikine en 2004 aux Abattoirs. Mais après l'enquête, j'ai été libéré car je n'avais rien à voir avec le problème qui était le motif de mon arrestation. J'ignore encore ces motifs ».

« J'ai été arrêté une fois pour faute de pièce d'identité. Grâce à l'intervention de mon grand frère, j'ai été libéré ».

« Un jour j'ai été arrêté par les agents de la gendarmerie de Mbao pour cause d'abattage clandestin. J'ai aussi été arrêté en 1998, 2000, 2004 et en 2008 pour le même délit ».

« J'ai été raflé par la gendarmerie de Thiaroye en 2000 à cause d'un défaut de pièce d'identité ».

« J'ai été arrêté et emprisonné à la gendarmerie de Yarakh à cause d'un abattage clandestin en 2008. Le même jour, j'ai été libéré grâce à l'intervention d'un avocat, ami de mon frère. J'ai aussi fait un séjour d'une journée à la police de Pikine pour le même délit ».

« J'ai été arrêté aux Abattoirs en 2006 et en 2007 pour cause d'abattage clandestin. J'ai passé la nuit à la gendarmerie de Mbao suite à cela j'ai été libéré sans contre partie, ce fut en 2006. En 2007, j'ai l'objet arrestation par la gendarmerie de Yarakh pour le même délit ».

« J'ai été une fois arrêté par la police en 2003. J'ai été incarcéré à la gendarmerie de Mbao où j'ai été gardé pendant 2 jours. On m'a déféré à la prison de Rebeuss pendant une semaine ».

Les rabatteurs constituent une catégorie dont le parcours délictuel interfère avec l'activité économique et apparaît comme étant consubstantielle à celle-ci. En analysant toutes les interviews, on constate les éléments suivants :

- 18 des 28 rabatteurs interviewés ont reconnu avoir commis un délit qui a motivé leur interpellation par les forces de l'ordre (la gendarmerie, le plus souvent) ;
- ce sont des multirécidivistes ;
- ils évoquent le plus souvent des délits d'apparence mineurs : défaut de détention de pièces d'identité, exercice de l'abattage clandestin, état d'ébriété sur la voie publique, bagarres.
- Ils expliquent leur situation hors-la-loi par le besoin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

De prime abord, l'abattage clandestin est un délit mineur. Le caractère délictuel provient du fait que les services vétérinaires n'ont pas apposé leur sceau sur la carcasse pour montrer que la viande peut être consommable sans aucun risque sanitaire. Mais en réalité, l'abattage clandestin n'est que la face visible de l'iceberg. L'abattage clandestin, en contournant les services vétérinaires, permet parfois de cacher la traçabilité de l'animal qui est quelque fois volé. L'investigation des délits d'abattage clandestin a conduit à identifier une triade dans laquelle, les activités informelles s'interpénétraient avec des activités criminelles. Les

moutons volés sont toujours transportés par des « taxis clando<sup>9</sup> » complices avant de finir dans les circuits des rabatteurs qui les égorgent, les dépècent et les proposent à la vente.

Les services de répression de la criminalité ont pu établir des récurrences statistiquement troublantes. A l'occasion des grands combats de lutte, ces services ont observé l'émergence de « groupes small », littéralement de petits groupes. Il s'agit de rencontres inopinées de délinquants issus de plusieurs zones, de divers milieux interlopes qui convergent vers des lieux où ils vont opérer des « frappes chirurgicales » sur des personnes, c'est-à-dire agresser avec violence pour délester les victimes de leurs biens. Cette convergence de délinquants vers ces lieux se fait sans aucune consultation préalable. Les récurrences troublantes sont aussi liées au fait que l'activation de ces « groupe small » est toujours concomitante à la hausse des vols de moutons et des abattages clandestins.

Il ressort des informations collectées au niveau des informateurs privilégiés qu'environ 85 % des rabatteurs ont un passé pénal dont les charges sont variables : usage et/ou trafic de drogue, vol, coups et blessures ayant parfois entraîné mort d'homme. Parmi ces rabatteurs ayant un passé pénal, certains sont considérés comme repentis, faisant donc de l'informel un lieu de rédemption, mais d'autres sont toujours en activité.

Dans le milieu de l'abattage clandestin, opèrent des caïds qui impriment des comportements déviants à des jeunes déjà handicapés socialement par le fait qu'ils sont issus de milieux précaires comme en atteste les discours de ces rabatteurs.

« J'ai 22 ans. Je suis né dans le quartier Médina Gounass à Guédiawaye... Après ma naissance, j'ai été amené en Mauritanie et j'y suis resté pendant 6 ans auprès de ma mère qui m'a élevé avant de revenir à Dakar chez mon père en 1991... J'ai grandi dans une famille très pauvre. J'étais livré à moi-même. Je n'avais pas de fournitures scolaires pour étudier correctement à l'école et souvent je ne prenais pas tous les trois repas de la journée... Je vendais parfois mes habits, je sillonnais les marchés pour voler et je restais souvent des mois hors de chez moi et sans voir ma famille... J'ai exercé le métier de tailleur pendant 6 ans puis j'ai été marchand ambulant, je faisais du petit commerce pour survivre».

« Je n'étais pas assisté. Je manquais de tout et mon existence a été toujours difficile. Je travaillais de façon pénible en tant que enfant ».

Précaires et en quête de repères, les jeunes rabatteurs qui arrivent sont donc « pris en charge »<sup>10</sup> par les caïds. Ils subiront un apprentissage qui les aidera à extérioriser des comportements négatifs qui étaient latents chez eux. Ils apprennent à manipuler les armes blanches (couteaux, coupe-coupe). Le milieu de l'abattage joue alors le rôle d'un incubateur de violence.

Certains ont eu à arpenter le secteur de la délinquance avant d'entrer dans le travail de l'abattage clandestin. C'est le cas de ce jeune homme de 28 qui a grandi dans les environs dans l'hinterland de Mbour, à environ 60 km de Dakar. Il a eu une enfance difficile et a expérimenté très tôt la délinquance :

---

<sup>9</sup> Les « taxis clando » (clando venant de l'adjectif clandestin) sont des taxis dont le transport de personnes et de marchandises n'est pas réglementé. Ils opèrent le plus en banlieue et le parc automobile est très vieux et provient même parfois de voitures rafistolées.

<sup>10</sup> C'est l'expression d'un éducateur spécialisé que nous avons interviewé.

« Mon enfance fut très difficile car j'ai commencé à travailler dès le bas âge parce que je n'avais pas de soutien familial. J'étais livré à moi-même. Je fuguais de mon domicile familial, je volais et j'agressais les honnêtes gens ».

Le milieu de l'abattage clandestin de par ses caractéristiques et de son mode de fonctionnement a tendance à forger un caractère de délinquant chez le jeune rabatteur ou à rendre plus trempé ce caractère. En effet, tous les ingrédients sont réunis à cet effet. C'est d'abord un milieu où l'on consomme de l'alcool et de la drogue (cannabis). Ensuite, l'apprentissage professionnel passe par le maniement des couteaux dont se servent les rabatteurs dans l'abattage clandestin des animaux achetés par leurs clients. Ces couteaux deviennent à l'occasion des armes de terreur destinés à tenir en respect des personnes et à contraindre les récalcitrants qui s'opposeraient au dépouillement de leurs biens.

Les colporteurs sont des marchands ambulants venant se ravitailler auprès des Chinois installés sur les Allées Centenaires. Ils achètent des habits, des chaussures, des casquettes, des bijoux à des prix modiques qu'ils vont revendre sur les principales artères du centre de Dakar avec des marges bénéficiaires allant de 500 à 1000 francs CFA par produit vendu. Les marchandises qu'ils proposent varient aussi en fonction de la période et des événements. Ainsi à l'occasion des fêtes de fin d'année, les produits seront les sapins synthétiques et les jouets qui seront offerts comme cadeaux aux enfants. Cela montre que l'informel même le plus précaire sait s'adapter à la demande du marché.

Interrogés sur un éventuel parcours délictuel, 56 % des colporteurs (donc un sur deux) affirment avoir été arrêtés et détenus par la police, le plus souvent pour des délits mineurs comme la vente illégale de marchandises sur la voie publique ou le défaut d'une pièce d'identité. Cependant, si leurs activités sont moins associées au délit, comparativement à celles des rabatteurs, il est fait état de l'utilisation du commerce ambulant comme activité servant de couverture à des activités délictuelles comme la vente de drogue. Certains marchands ambulants usant de codes spéciaux seraient passés maîtres dans la distillation de la drogue à une clientèle fidélisée. Ainsi, certains dealers opéreraient sous des dehors de marchands ambulants mais, en réalité, proposeraient du cannabis et parfois de la drogue dure (cocaïne).

Enfin, on semble noter une certaine tolérance des pouvoirs publics sénégalais à l'égard du secteur informel dont certaines activités seraient dans le champ de l'illégalité. Cette attitude tirerait sa rationalité du postulat que l'informel régulerait la violence et l'insécurité urbaines.

## **5. Discussion**

L'analyse de ces deux catégories d'acteurs du secteur informel que sont les rabatteurs et les marchands ambulants montre l'existence de liens entre ce secteur et la sécurité urbaine. Au demeurant, le fait qui a cristallisé l'actualité au Sénégal à la fin de l'année 2007 tend à accréditer cette thèse. En effet, au cours de cette année, prétextant le besoin de rendre salubre la ville de Dakar dans le cadre de la préparation du Sommet de la Conférence islamique organisé par le Sénégal, les autorités étatiques avaient voulu régler de façon définitive, la question de « l'occupation anarchique » de l'espace à Dakar. Un arrêté du gouverneur de Dakar avait alors donné un délai très court aux occupants irréguliers de l'espace publique pour quitter les lieux concernés. A l'expiration du délai, les services chargés de l'application du présent décret entrèrent en action. Privés de l'exercice de leurs activités, les concernés répliquèrent très violemment: ce furent les émeutes des marchands ambulants qui paralysèrent le centre de la ville de Dakar durant les journées du 22 et du 23 novembre 2007, faisant douter

le pouvoir en place qui fut obligé de reculer. Pendant ces folles journées, les marchands ambulants, en bandes organisées, lancèrent des opérations de guérilla urbaine, en brûlant des pneus à divers endroits du centre de la ville de Dakar et en saccageant au passage des édifices publics. Déboussolés par cette réaction vigoureuse et inattendue, le pouvoir recula, sanctionnant au passage le gouverneur de la région de Dakar qui fut tenu pour responsable mais qui en réalité, n'avait fait qu'appliquer les ordres reçus de la hiérarchie.

La plupart des colporteurs interviewés ont évoqué ces émeutes pour justifier l'importance de leur activité dans la préservation de la sécurité urbaine. Interrogés sur leur perception au sujet des conséquences d'une éventuelle interdiction du commerce ambulant par les autorités étatiques, 20 des 25 colporteurs, soit 80 % d'entre eux ont clairement mis en avant la recrudescence de la violence et de l'insécurité urbaine à Dakar. Les extraits des discours de trois colporteurs confirment le risque pour les colporteurs privés de leur commerce de basculer dans la délinquance :

« Le commerce me permet de gagner ma vie et d'aider mes parents. C'est mieux que d'exercer cette activité que d'aller voler ou agresser ».

« Les jeunes iront voler et il y aura une crise car beaucoup de personnes vivent de cette activité ».

« Il y aura alors de graves troubles comme en 2007. Parce que si les gens ne travaillent pas, ils n'auront pas de revenus et ils risquent de faire des choses peu recommandables pour survivre ».

Les déclarations d'un rabatteur des Abattoirs s'inscrivent dans la même perspective. Ce rabatteur avoue préférer l'exercice de travaux pénibles, précaires et peu rémunérateurs à l'emprunt de chemins délictuels :

« Avant je vendais de l'eau aux éleveurs entre 2002 et 2003. Je vendais la bassine d'eau à 25 F CFA (5 centimes d'euros). Ainsi, je gagnais entre 300 F CFA (50 centimes d'euros) et 500 F CFA (environ 90 centimes d'euros) par jour. Ce n'était pas une bonne activité mais je n'avais pas le choix. J'étais dans l'obligation d'exercer cette activité car elle était préférable au vol et à l'agression. »

Dans ces extraits, transparaît de façon très explicite le caractère régulateur du secteur informel en matière d'insécurité urbaine. Le secteur fonctionne donc une soupape de sécurité dans la mesure où il offre des opportunités économiques, quoique précaires, à des personnes qui doivent faire face à des obligations basiques.

En effet, la plupart des colporteurs évoquent leur rôle de soutien de famille. Comme le souligne ce colporteur « l'interdiction du commerce ambulant va générer une situation grave et pénible car les marchands ambulants sont des soutiens de famille ». Ils font directement référence à des besoins basiques comme l'alimentation de leurs familles et le paiement du loyer. Le raisonnement développé par les rabatteurs et les colporteurs peut se résumer ainsi : vivre et faire vivre aussi sa famille en gagnant peu mais honnêtement ou alors la faire vivre en restant hors-la-loi. Pourtant, ce ne serait pas souvent en ces termes que se poserait ce dilemme. Si l'on analyse les discours des informateurs privilégiés interrogés, nous notons une critique de cette argumentation. Pour les informateurs privilégiés, chez les rabatteurs, le côté « délinquant » et le côté « travailleur cherchant à gagner sa vie » ne sont pas généralement dissociables et antinomiques. Les officiels et les vendeurs de moutons soutiennent de façon

unanime que lorsqu'ils ne parviennent pas à gagner de l'argent au bout de quelques journées, les rabatteurs n'hésiteraient pas à agresser et à dépouiller des clients.

Pourtant, il arrive que des individus parviennent à s'extirper de ces milieux particuliers qui n'auront été dans ce cas que des tremplins pour aller vers d'autres horizons offrant plus de possibilités économiques, plus de sécurité sociale et moins de tentations délinquantes. Pour nos informateurs privilégiés, dans un milieu comme celui des rabatteurs, ceux qui parviennent à s'extirper sont ceux qui y font des passages éclairés qui ne permettent pas de s'appropriier tous les travers du milieu. De plus, le principe d'une relation entre la durée de présence dans une activité et l'accumulation économique observable dans d'autres secteurs de l'informel y compris dans celui des marchands ambulants (dont certains tentent ultérieurement l'aventure migratoire) ne s'applique pas au milieu du rabattage où l'on constate que l'argent gagné n'est jamais épargné et est rapidement dépensé. Il y a apparemment là un manque de rationalité chez des personnes qui gagnent très difficilement un revenu mais qui dans le même temps, le dépensent très rapidement, et sans projection dans l'avenir. Leurs pratiques semblent s'inscrire dans la description de « l'homme d'en bas » faite par Stéphane Olivesi : « L'expérience du monde social dont résulte leur habitus ne leur permet pas d'appréhender ce qu'il est raisonnable et rationnel parce qu'ils n'ont rien à espérer » (Olivesi, 2005 : 62).

L'étude des activités des rabatteurs et des colporteurs montre que l'informel serait associé à la délinquance mais que certains sous secteurs de l'informel seraient plus concernés que d'autres par celle-ci. De même, il est apparu que certains chocs en dérégulant le secteur informel peuvent avoir des effets indésirables sur la sécurité des personnes et des biens en milieu urbain. Cependant, ce travail reste exploratoire et a besoin d'être approfondi. Des études plus fouillées débouchant sur une typologie des relations entre les sous secteurs de l'informel et la délinquance sont nécessaires pour émettre des hypothèses sur ces relations et leurs déterminants.

En effet, cette typologie permettrait de hiérarchiser les sous secteurs de l'informel en fonction de l'intensité de leurs liens avec la délinquance. Elle permettrait aussi de classer les sous secteurs en fonction des types de délinquance qui y sont observés. La connaissance de ces éléments permettrait d'investir les liens de causalité entre le secteur informel et la délinquance ainsi que leur historicité.

La prise en charge par la recherche de ces problématiques demeure incontournable si l'on veut « assainir » le secteur informel et créer des passerelles vertueuses entre ce secteur et le secteur moderne. La mise de l'informel au service du développement d'un pays comme le Sénégal ne peut pas faire l'économie de cette recherche visant à comprendre les univers de ces personnes qui s'activent au niveau du secteur informel et que d'aucuns considèrent, peut-être à tort, comme des « hommes sans avenir » pour paraphraser Bourdieu (2000 :262-263).

## **Bibliographie**

- BLOOM D. E., FREEMAN R. B. 1986. « The Effects of Rapid Population Growth on Labor Supply and Employment un Developing Countries », *Population and Development Review*, Vol. 12, n°3, p. 381-414.
- BOURDIEU, P. 1997. *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 320 pages.
- CHARMES, J. 1987. « Débat actuel sur le secteur informel », 1987, Volume 28, Numéro 112, p. 855-875.
- CHARMES, J. 1996. « Emploi, informalisation, marginalisation ? L'Afrique dans la crise et sous l'ajustement », dans COUSSY, J. ; VALLIN, J. (sous la dir. de), *Crises et population en*

- Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Les Etudes du CEPED, CEPED, p. 494-541.
- EHRlich I. 1996. « Crime, Punishment and the Market for Offenses », *Journal of Economic Perspectives*, Volume 10, Number 1, Winter, p. 43-67.
- ELLIS, S.; MacGaffey, J. 1997. « Le commerce international informel en Afrique subsaharienne », *Cahiers d'Etudes africaines*, Volume 37, Numéro 145, pp. 11-37.
- FALL, A. S.; SY, O. S.; SALL, M. 2004. « Les économies domestiques en Afrique de l'Ouest : Synthèse régionale », dans FALL, A.S. ; SY, O. S. (sous la dir. de), *Household economies in West Africa*, Codesria-Oxfam U.K., Série des livres du Codesria, p. 1-77.
- FASSIN, D. 1985. « Du clandestin à l'officieux. Les réseaux de vente illicites de médicaments au Sénégal », *Cahiers d'Etudes africaines*, Volume 25, Numéro 98, p. 161-177.
- FAYE, O. ; THIOUB, I. 2003. « Les marginaux et l'État à Dakar », *Le Mouvement Social*, 2003/3, N°204, p. 93-108.
- HORWITZ, A.V. 1984. « The Economy and Social Pathology », *Annual Review of Sociology*, Volume 10, p. 95-119.
- HUGON, P. 1989. « Incidences sociales des politiques d'ajustement », *Tiers-Monde*, Volume 30, Numéro 117, p. 59-84.
- IKONICOFF, M. ; SIGAL, S. 1980. « Armée de réserve, marginalité et secteur informel », *Tiers-Monde*, Volume 21, Numéro 82, p. 427 – 434.
- LACHAUD, J.-P. 1980. « Les lois de fonctionnement du secteur informel « traditionnel » : Présentation d'un modèle », *Tiers-Monde*, Volume 21, Numéro 82, p. 435-445.
- LePAPE, M. 1983. « De l' 'indigène' à l' 'informel', 1955-1982 » in *Cahiers d'études africaines*, Volume 23, Numéro 89, p. 189 – 197.
- LAUTIER, B. 2004. *L'économie informelle dans le Tiers Monde*, Paris, La Découverte, Collection Repères, 121 pages.
- MARFAING, L. ; SOW, M. 2000. *Les opérateurs économiques du Sénégal*, Paris, Karthala, collection Hommes et Sociétés, 290 pages.
- MARIE, A. 1981. « Marginalité et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique. Les approches du concept de marginalité et son évaluation critique » in *Cahiers d'études africaines*, Volume 21, Numéro 81, p. 347 – 374.
- NIHAN, G. 1980. « Le secteur non structuré : signification, aire d'extension du concept et application expérimentale », *Tiers-Monde*, Volume 21, Numéro 82, p. 261 – 284.
- OLIVESI, S. 2005. *La communication selon Bourdieu*, Paris, l'Harmattan, 88 pages.
- PEEMANS, J-P. 2002. *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XXème siècle*, Collection Population et Développement, n° 10, Louvain-la-Neuve/Paris, Academia-Bruylant/L'Harmattan, 534 pages.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL. ANSD. 2007. *Situation économique et sociale du Sénégal 2007*, Dakar, 2007, 279 pages.
- RODRIGUEZ-TORRES, D. 1996. « Le gang Serena : origine et production d'une contre-société de la rue à Nairobi », *Politique africaine*, n° 63, p. 61-71
- RODRIGUEZ-TORRES, D. 1998. « Entre informel et illégal. Survivre à Nairobi », *Politique africaine*, n° 70, p. 54-60.